

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2018-15 du 22 mai 2018 portant fin de fonctions
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1830575S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;
Vu la décision n° N 2016-34 du président de l'Établissement français du sang en date du 2 septembre 2016 nommant M. Samuel VALCKE aux fonctions de déontologue de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de déontologue de l'Établissement français du sang exercées par M. Samuel VALCKE à compter du 31 mai 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 22 mai 2018.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS